

Reconnaître pour mieux soutenir

AXES	ORIENTATIONS ET MESURES
AXE 1 La reconnaissance et l'autoreconnaissance des PPA, ainsi que la mobilisation des acteurs de la société québécoise concernés par la proche aide	Orientation 1.1 – Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des PPA, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir
	1. Développer une stratégie de communication sur la valorisation des PPA et de leur apport à la société.
	2. Réaliser un portrait des PPA au Québec.
	3. Analyser la pertinence et la faisabilité de reconnaître certains droits aux PPA et les obligations qui en découlent ainsi que d'établir et de maintenir un registre public des PPA visant notamment à favoriser la reconnaissance de leur rôle.
	Orientation 1.2 - Assurer la concertation des actions pour l'ensemble des PPA dans les différentes sphères de leur vie
	4. Mettre en place le Comité de partenaires concernés par les personnes proches aidantes.
	5. Mettre en place une coordination territoriale de la proche aide.
	6. Organiser annuellement une journée de concertation nationale sur la proche aide.
	Orientation 1.3 - Favoriser la collaboration avec les PPA dans le développement d'actions visant à les reconnaître et à les soutenir
	7. Développer les connaissances et les compétences des PPA et des acteurs des instances de gouvernance à travailler ensemble selon une approche basée sur le partenariat.
8. Impliquer les PPA (tuteurs, assistants, citoyens) au développement des services du Curateur public.	
AXE 2 Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences	Orientation 2.1 – Identifier les besoins d'information et de formation des PPA et y répondre
	9. Diffuser la boîte à outils La bienveillance des personnes proches aidantes : une responsabilité partagée dans différents milieux fréquentés par les PPA.
	10. Réaliser en coconstruction avec des PPA et à leur intention, des capsules de sensibilisation et des outils de formation concernant l'approche de partenariat dans le contexte des soins et des services.
	11. Soutenir les organisations et les PPA dans leur transition vers une offre de soutien en mode numérique.
	12. Soutenir les PPA par une offre de services psychoéducatifs en ligne visant à les outiller et les soutenir dans leurs parcours et leurs rôles.

AXES	ORIENTATIONS ET MESURES
AXE 2 Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences	13. Déployer le programme de formation pour les PPA par les pairs en matière de soins palliatifs et de fin de vie.
	14. Concevoir un outil de sensibilisation visant à améliorer les connaissances des PPA sur les sujets de la santé mentale, des différents troubles comportementaux et du vieillissement.
	15. Soutenir les partenaires qui interviennent auprès des PPA dans la transmission d'informations et la promotion de la mesure d'assistance auprès des PPA.
	16. Soutenir la diffusion de l'information de nature juridique mise en valeur par Éducaloi auprès des PPA et des intervenants.
	17. Soutenir les PPA dans la navigation au sein du RSSS.
	18. Sensibiliser les PPA en emploi aux répercussions liées à leur rôle et les informer des différentes mesures existantes de conciliation travail-responsabilités de proche aide.
	Orientation 2.2 – Identifier les besoins d'information et de formation des acteurs concernés par les PPA et y répondre
	19. Concevoir une formation pour les intervenants, professionnels et gestionnaires du RSSS et du milieu communautaire sur les caractéristiques et les besoins des PPA, sur les interventions à privilégier et sur l'approche de partenariat en contexte de soins et de service.
	20. Mettre à contribution les membres des ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines dans la reconnaissance et le soutien des PPA.
	21. Élaborer une formation continue partagée, à l'intention des intervenants du RSSS et de ceux des OC, sur l'AMM sous l'angle des réalités et des besoins des PPA.
	22. Mettre en place une communauté de pratique en proche aide.
	23. Outiller les organismes travaillant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles aux enjeux de la proche aide et aux ressources existantes.
	24. Sensibiliser les intervenants du RSSS, ceux des OC et d'autres acteurs à la diversité sexuelle et de genre ainsi qu'aux enjeux que vivent les PPA LGBTQI+.
	25. Former le personnel des services à la population de l'OPHQ aux réalités des PPA.
	26. Sensibiliser et accompagner les OCF et les OC offrant des services aux parents de personnes ayant un handicap pour favoriser l'engagement paternel et l'exercice de la coparentalité.

AXES	ORIENTATIONS ET MESURES
AXE 2 Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences	Orientation 2.3 – Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux PPA 27. Créer l'Observatoire québécois de la proche aidance. 28. Soutenir la recherche et le transfert des connaissances en matière de proche aidance. 29. Recenser et développer les pratiques prometteuses afin d'évaluer adéquatement les besoins et de soutenir les PPA des personnes présentant une DP, une DI ou un TSA. 30. Étudier les réalités et les besoins spécifiques des PPA issues des communautés ethnoculturelles et celles de langue anglaise en vue de définir des pistes d'action pour mieux les soutenir. 31. Documenter et promouvoir des pratiques prometteuses pour l'organisation des services offerts aux PPA. 32. Documenter les pratiques inspirantes en matière de proche aidance pour les PNI et en soutenir le transfert aux coordonnateurs territoriaux. 33. Identifier les approches d'évaluation et les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs de la Politique nationale pour les PPA. 34. Identifier des pratiques à privilégier auprès des PPA pour les soutenir dans le choix de la dyade aidant(e)-aidé(e) pour que la personne aidée en grande perte d'autonomie demeure à domicile.
	Mesure transversale 35. Élaborer un cadre de référence présentant l'ensemble des services intégrés en matière de soutien aux PPA.
	Orientation 3.1 – Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les PPA 36. Mettre en place un outil permettant de repérer les PPA et de les orienter vers les ressources appropriées.
	Orientation 3.2 – Soutenir les PPA par des services de santé et des services sociaux adaptés 37. Assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants permettant le développement de services aux PPA. 38. Bonifier le soutien aux OC pour soutenir les PPA. 39. Promouvoir les services sociaux généraux et faciliter leur accès aux PPA. 40. Bonifier l'offre des services de soutien à domicile pour les PPA dans chaque région. 41. Diversifier l'offre de services de répit pour les PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et améliorer l'accès à ces services dans chaque région du Québec. 42. Rehausser les services en centres de jour offerts aux aînés. 43. Enrichir le programme de soutien aux PPA en SPFV. 44. Rehausser les services en centres de jour offerts dans les maisons de soins palliatifs. 45. Poursuivre le développement des services de répit hors domicile avec nuitées. 46. Élargir l'offre de services de Baluchon Alzheimer pour les PPA. 47. Soutenir les services de répit et de ressourcement offerts aux PPA par le Monastère des Augustines.

AXES	ORIENTATIONS ET MESURES
AXE 3 Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat	Orientation 3.3 – Établir un partenariat avec les PPA tout au long du parcours de soins et de services de la dyade aidant(e)-aidé(e) 48. Développer un appel de projets à l'intention des établissements publics du RSSS visant la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies innovantes de partenariat avec les PPA. 49. Réviser les politiques de visite des proches dans différents milieux de soins afin que celles-ci s'inscrivent dans une approche de partenariat avec les PPA (milieu de soins aigus, centres de réadaptation, milieu de SPFV).
	Orientation 4.1 – Favoriser le maintien de l'équilibre entre le rôle des PPA et les autres sphères de leur vie 50. Former un comité de travail interministériel sur la conciliation travail-famille-études-responsabilités de proche aidance et sur la précarisation financière. 51. Documenter la prévalence, les caractéristiques et les besoins des PPA (jeunes et adultes) fréquentant un établissement des réseaux de l'éducation ou de l'enseignement supérieur. 52. Sensibiliser les établissements des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur à la réalité et aux besoins des élèves proches aidants (jeunes et adultes). 53. Identifier et expérimenter les meilleures pratiques organisationnelles pour favoriser l'embauche et le maintien en emploi de PPA dans certains secteurs d'activités économiques. 54. Faire la promotion du service de médiation d'Équijustice auprès des PPA et des personnes aidées et former les médiateurs aux enjeux de la proche aidance.
AXE 4 Le développement d'environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l'amélioration des conditions de vie des PPA, notamment afin d'éviter leur précarisation financière	Orientation 4.2 – Faciliter l'exercice du rôle des PPA 55. Simplifier l'accès aux programmes et services utilisés par les PPA. 56. Offrir des services de soutien améliorés aux représentants légaux. 57. Diffuser de l'information sur les services de transport offerts au Québec sous la forme d'une carte interactive. 58. Sensibiliser les municipalités et les MRC qui sont engagées dans une démarche MADA aux besoins des PPA et favoriser les actions et les initiatives à leur égard. 59. Soutenir la réalisation de projets et d'initiatives visant à reconnaître, à accompagner et à soutenir les PPA d'aînés dans le cadre du programme QADA, volet national.
	Orientation 4.3 – Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de PPA 60. Connaître les réalités et les besoins des PPA pour qui le risque de précarisation financière est élevé en tenant compte des facteurs psychosociaux et économiques. 61. Diffuser l'information aux PPA concernant les crédits d'impôt et autres programmes de soutien financier.